



## Le ciblage des bénéficiaires pose particulièrement question

Plusieurs arguments sous-tendent la nécessité de **cibler l'assistance sur certaines personnes** (contenir le coût budgétaire des programmes, renforcer leur acceptabilité du point de vue des contributeurs financiers, maximiser leurs effets sur les populations visées, réduire les effets indésirables...) mais les dispositifs de ciblage font l'objet de nombreuses critiques.

En Afrique subsaharienne, **deux grandes méthodes de ciblage** prédominent, l'une pour les programmes de réponse à l'insécurité alimentaire conjoncturelle, l'autre pour ceux qui luttent contre la pauvreté chronique. Etant donné les limites poreuses entre ces deux catégories de bénéficiaires, la pertinence d'utiliser deux méthodes distinctes pose question.

Plusieurs cas illustrent que les dispositifs de ciblage s'inscrivent en **décalage avec les pratiques et normes locales**, générant parfois des tensions intra- et interfamiliales. Dans un contexte de pauvreté généralisée, les effets de seuil peuvent apparaître arbitraires aux populations. La définition de la pauvreté selon des critères statistiques ne correspond pas à la perception qu'en ont les populations localement. La définition de la catégorie « ménage », souvent uniforme à l'échelle nationale, ne correspond pas toujours aux réalités locales. Ces facteurs et d'autres conduisent les populations locales à se réappropriar les normes et critères promus par les dispositifs de ciblage, et ainsi à en contourner les objectifs de façon plus ou moins importante.

### **Registres sociaux nationaux : un enjeu de coordination et de confiance**

*Un registre national (base de données socioéconomiques) est un outil transversal permettant à chaque programme social d'un pays d'identifier sa population cible en appliquant les filtres ou critères en lien avec ses objectifs.*

*La mise en place de registres nationaux se développe afin d'améliorer la transparence du ciblage, le suivi de la progression des bénéficiaires et la coordination des différents programmes.*

*Aujourd'hui en Afrique, 26 pays ont un registre et 16 autres prévoient d'en avoir. Souvent, le développement de ces registres reste embryonnaire.*



## Les programmes de filets sociaux impactent dynamiques et rapports de force locaux

Les populations sont bien sûr sensibles à l'assistance reçue via les programmes de filets sociaux, et la sélection ou la non-sélection de certaines communes ou villages peut contribuer à **légitimer ou à remettre en cause les élus locaux**, en particulier les maires. En effet, le secours aux populations pauvres fait souvent partie des attributions des communes sans que celles-ci n'aient les moyens d'assumer ce rôle. Or les acteurs humanitaires, et dans certains cas les programmes de filets sociaux nationaux, soucieux de réduire les risques d'instrumentalisation, cherchent souvent à réduire l'influence des responsables politiques locaux dans la gestion des programmes qu'ils instruisent. Il existe donc une tension forte entre les mandats confiés aux élus locaux et les pratiques établies.

L'impact des filets sociaux, notamment les transferts monétaires, sur les dynamiques locales fait débat. Pour certains chercheurs, ces transferts sont réappropriés selon les règles communautaires existantes et contribueraient surtout à renforcer les **jeux de pouvoir locaux**. Pour d'autres, l'assistance, et en particulier les processus de ciblage, peut au contraire modifier les jeux de pouvoir et renforcer certains au détriment d'autres. Elle peut aussi déstabiliser des **mécanismes de solidarité traditionnels**.



## Les formes endogènes de protection sociale sont importantes mais peu prises en compte

Face aux chocs extérieurs et à la pauvreté, les populations ont développé des **mécanismes locaux de solidarité**. Ces transferts peuvent émaner de personnes physiques ou d'institutions formelles et informelles, et prendre de multiples formes : tontines, caisses de solidarité, prêt d'animaux...

Ces mécanismes peuvent s'avérer plus puissants que les **dispositifs formels** pour protéger les populations des risques sociaux. C'est notamment le cas en milieu pastoral, alors que les éleveurs transhumants sont de plus souvent exclus des programmes de filets sociaux.

Ces systèmes d'entraide peuvent générer une **forte pression redistributive** au sein du cercle familial. A Madagascar par exemple, jusque 20% des revenus d'un individu est réservé à l'entraide sociale.

Ces formes locales de protection sociale peuvent aussi être source de **reproduction des inégalités sociales**, surtout lorsque les mécanismes d'entraide ont lieu dans des relations verticales déséquilibrées synonymes de mise en dépendance et de rapports clientélistes.

Malgré leur importance, les formes endogènes de protection sociale sont peu prises en compte lors de la formulation des politiques publiques. **Appuyer les systèmes endogènes de protection sociale** nécessite de développer une connaissance fine de ces systèmes.

## Quelles pistes de travail pour l'Iram ?

Cette journée d'études nous a permis de retenir plusieurs axes de réflexion pouvant faire l'objet d'une attention particulière lors de futures discussions et projets d'étude avec nos partenaires, décideurs politiques comme acteurs internationaux. Ces axes sont pour la plupart transversaux et ont peu fait l'objet d'analyse. Ils appellent à une collaboration resserrée avec la recherche, consciente des jeux d'acteurs et des risques d'instrumentalisation à tous les niveaux, mais également dénuée de préjugés et de soupçons.

Évaluer les effets (positifs et négatifs) des politiques publiques de protection sociale sur les mécanismes informels et analyser les implications en termes de conception et de mise en œuvre des dispositifs formels.

Accompagner les acteurs institutionnels à mieux connaître les mécanismes de solidarité endogènes.

### Analyse de la protection sociale informelle

### Analyse des modalités, de l'ampleur et des conséquences de réappropriation locale des règles

Évaluer dans quelle mesure la réappropriation locale des règles impacte les effets d'un programme de filets sociaux.

Évaluer avec les opérateurs le degré de flexibilité devant être laissé aux acteurs de terrain pour mettre en œuvre les modalités prévues initialement par les programmes, ainsi que les conséquences pour le réajustement des dispositifs.

Suivre l'évolution de la mise en place des dispositifs (registres sociaux / registres intégrés de bénéficiaires).

Analyser la construction politique et l'acceptabilité des acteurs à utiliser ces registres pour leur mise à l'échelle.

### Suivi et analyse des processus de construction institutionnelle et technique des registres de bénéficiaires

### Accompagnement de l'implication des collectivités territoriales et des services de l'État dans les schémas de décision et les politiques de mise en œuvre des programmes de filets sociaux

Analyser les rôles et responsabilités des collectivités territoriales et services de l'État en termes d'action sociale.

Evaluer dans quelle mesure et à quelles conditions ces acteurs seraient en capacité de participer plus activement à la gestion et la mise en œuvre de ces programmes.

Accompagner l'articulation technique et institutionnelle des filets sociaux d'urgence et ceux dits de développement.

### Analyse de la capacité de réaction des dispositifs de protection sociale aux contextes de crises alimentaires et socio-politiques